Annexe 4 : Principaux retours de la concertation mise en place au cours de la phase de cartographie de la DI

Catégorie	Remarque / Observation / Question	Réponse apportée (en séance ou dans les documents produits in fine)
Cartographie	Nécessité de comparer les relevés CUC de la crue de 2010 et la cartographie de la directive inondation	Les relevés de la crue de 2010 sont plutôt cohérents avec le zonage PPR en vigueur, qui a été repris dans le cadre de la DI. À noter : La modélisation de la crue de 2010 du PAPI Divette-Trottebec est cependant différente à certains endroits. En effet, pendant la crue de 2010, des embâcles ont pu modifier l'aléa.
Cartographie	La comparaison des données LIDAR et des données topographiques de la CUC serait intéressante	Le LIDAR est de bonne précision sur le secteur de Cherbourg
Cartographie	Est-il possible d'envisager une carte d'événement fréquent pour la submersion marine avec une hypothèse sur le changement climatique (comme pour l'événement moyen) ?	Une telle carte n'est pas demandée dans le cadre de la directive inondation. Compte tenu des délais contraints, cette carte n'a pour l'instant pas été produite, mais pourra être réalisée dans le cadre des stratégies locales pas exemple.
Cartographie	Est-il possible de mettre sur une même carte les cartographies de l'événement moyen avec et sans prise en compte du changement climatique pour la submersion marine ?	Les cartes de synthèse des aléas font apparaître sur une même carte les emprises des 4 scénarios : fréquent, moyen, moyen avec prise en compte du changement climatique, extrême. Cependant, la représentation des deux événements moyens avec les différentes classes de hauteur d'eau sur une même carte n'est pas lisible.
Cartographie	La concomitance des phénomènes de submersion et de débordement de cours d'eau sera-t-elle étudiée dans le cadre de la DI ?	Compte tenu des délais et des exigences de la DI, ce type de phénomènes n'a pas été étudié. Cependant, les études PPR affineront les résultats de la DI. Par ailleurs, dans le cadre du PAPI Divette-Trottebec, une modélisation prenant en compte l'influence de la concomitance d'une marée haute avec le pic de crue des cours d'eau a été réalisée.
Gouvernance / Stratégies	Constat d'une grande complexité dans les démarches sur les risques d'inondation (PAPI, PPR, DI).	Les démarches ont des objets, des échelles et des fonctions différentes : • un PPR aboutit à un zonage réglementaire, servitude d'utilité publique, à une échelle précise, • les cartes de la DI (produites uniquement sur les TRI) servent de socle pour l'élaboration des stratégies locales. Elles sont portées à connaissance. Leur échelle de validité est le 1/25000e. • un PAPI est un programme d'actions élaboré sur la base d'un diagnostic à l'échelle du bassin versant. Il est réalisé à

		l'initiative des collectivités. L'objectif est que ces démarches s'alimentent entre elles : les études PPR viendront à terme compléter et affiner la cartographie DI ; la stratégie du PAPI devra être partie intégrante de la stratégie locale DI.
Gouvernance <i>l</i> Stratégies	Est-il possible de regrouper les COPIL des différentes démarches (PAPI, PPR, DI) ?	Les démarches en sont à des stades différents. Elles concernent des périmètres et des acteurs différent. En phase de cartographie de la DI, cela ne semble pas opportun. Cette possibilité devra être réétudiée en phase d'élaboration des stratégies locales. Cependant, les pilotes des différentes études participent à tous les COPIL des autres démarches et veillent à leur harmonisation.
Gouvernance / Stratégies	Nécessité d'avoir davantage d'informations sur le rôle des structures porteuses	Plaquette de la DRIEE diffusée aux membres du COPIL
Consultation sur la cartographie	Est-il possible d'être destinataire des cartes DI avant leur mise en consultation officielle ?	Les cartes ont été présentées en COPIL fin septembre 2013, mais pas diffusées, puisqu'elles n'étaient pas finalisées (nécessité de valider l'événement extrême submersion marine et de comparer les cartes de débordement de cours d'eau avec les cartes PAPI). La diffusion des cartes au préalable de la période de consultation dépend de la concordance de la finalisation des cartes avec la période électorale.